

SERVICE DE L'ENFANCE

Dossier suivi par : Amélie PONCHEL

☎ 03 28 82 91 60 – enfance@sequedin.fr

Objet : **Dossier 2024-2025 activités municipales de Sequedin.**

Chers parents,

Chaque famille doit disposer d'un **espace famille** en ligne. C'est un espace privé personnalisé accessible grâce à un identifiant (adresse courriel du représentant légal 1) et un mot de passe.

Vous y accédez *via* l'adresse : www.monespacefamille.fr (le navigateur Chrome est préconisé).

L'espace famille vous permet d'accéder facilement aux réservations des activités périscolaires-extrascolaires et adolescents, à vos factures, de les payer en ligne, d'avoir une visibilité sur les plannings de votre enfant ou adolescent et de modifier vos réservations (avant vendredi 11h pour la semaine suivante pour les activités périscolaires).

L'utilisation d'un ordinateur ou d'une tablette (plutôt que d'un téléphone portable) est vivement recommandée pour gérer votre espace famille. Du matériel informatique est disponible en Mairie au service de l'enfance ou à la Médiathèque.

Vous souhaitez inscrire votre enfant à une activité municipale : restauration scolaire, accueil périscolaire (garderie avant ou après l'école), accueil de loisirs des 4–12 ans pour les petites vacances scolaires, accueil de loisirs des 4–13 ans pour les vacances scolaires d'été ou péri-ALSH (garderie avant ou après l'accueil de loisirs) et l'accueil de loisirs jeunes des 13-17 ans.

Comment faire pour inscrire votre enfant ?

Vous n'avez pas encore d'espace famille et souhaitez en demander la création

1. Téléchargez le dossier d'inscriptions sur le site www.sequedin.fr et retournez le complété au service enfance accompagné de la **copie des pages du carnet de vaccination** avec le nom, prénom et date de naissance de l'enfant.

Ce dossier comprend :

- Une Fiche Familiale
- Une Fiche A et une Fiche B pour les enfants Sequedinois ou scolarisés de 2 à 12 ans
- Une Fiche C et une Fiche D pour les adolescents Sequedinois de 13 à 17 ans.

Les fiches doivent être complétées aux recto et verso. N'agrafez pas vos documents.

2. Une fois que le service enfance aura vérifié tous vos documents, vous recevrez un courriel de « MonEspaceFamille.fr » vous permettant d'activer votre nouvel espace *via* le lien indiqué (pensez à vérifier les courriels indésirables/spams). **Attention ce lien ne sera actif que durant 48h !**

Restant à votre entière disposition pour tout complément d'informations.